



5^{ème} Séminaire international SESAME

Agriculture, gestion intégrée des ressources et climat

Quelle nouvelle gouvernance territoriale pour un développement durable en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ?

Montpellier, Agropolis International, 10 octobre 2017

Séminaire suivi de visites de terrain en Région Occitanie les 11 et 12 octobre



NOTE DE PRESENTATION DU SEMINAIRE



DRAAF Occitanie



NOTE DE PRESENTATION DU SESAME 5

I. Contexte

1. Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER, France), le Conseil Général du Développement Agricole (CGDA, Maroc) et l'Agence Française de Développement (AFD), avec l'appui d'Agropolis International, d'ADECIA, de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie et de l'association Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt, l'énergie et le développement durable des territoires, consacrent la 5^{ème} édition du séminaire international SESAME au thème « Agriculture, gestion intégrée des ressources et climat : quelle nouvelle gouvernance territoriale pour un développement durable en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ? ». Le Conseil Départemental de l'Hérault, l'AIRMF, le CIHEAM, l'AFEID, la fondation FARM, le Plan Bleu, l'IME et Green Cross sont partenaires de l'évènement.

SESAME 5 se tiendra à Montpellier, dans les locaux d'Agropolis International, le mardi 10 Octobre 2017. Le séminaire sera suivi de *visites de terrain* dans la région Occitanie les mercredi 11 et jeudi 12 octobre pour les invités étrangers. Les participants qui le souhaitent pourront assister le vendredi 13 octobre à la réunion de *présentation de l'agenda stratégique de recherche & innovation du futur programme euro-méditerranéen « PRIMA »* (partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne : systèmes alimentaires et ressources en eau pour des sociétés méditerranéennes durables et inclusives). La présentation sera suivie de discussions/débats (futurs appels à projets et autres activités de coopération).

2. SESAME est une plate-forme de réflexion partagée Nord-Sud qui va de la recherche à la politique en passant par le terrain. Elle traite des questions croisées de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de développement des territoires. Son objectif est de *nourrir les dialogues et les débats pour identifier des stratégies alternatives innovantes et pragmatiques afin de relever les défis auxquels nos 3 sous-régions (Méditerranée du Nord/Europe du Sud, Méditerranée du Sud/Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest) sont confrontées* (Mohamed Aït Kadi, président du CGDA).

Les 4 premières éditions de SESAME ont été consacrées respectivement aux thèmes suivants :

- L'eau et la sécurité alimentaire en Méditerranée (Montpellier, 2013)
- La mise en dynamique de l'agriculture familiale en Méditerranée et Afrique de l'Ouest (Meknès, 2014),
- Sécurité alimentaire et changement climatique : quel agenda pour la COP 21 ? (Paris, 2015),
- De la COP 21 à la COP 22 : quelle évolution de l'agriculture pluviale (transition écologique) pour relever le triple défi sécurité alimentaire, adaptation et atténuation ? (Meknès, 2016)

Les 4 premiers rendez-vous ont mis en évidence les très lourds défis à relever ainsi que de nombreux exemples de solutions. Ils ont montré la nécessité de réussir des « transitions », appelé à des évolutions de fond dans les modes de production et les politiques publiques et contribué à la préparation des COP 21 et 22 et des 2 grandes initiatives internationales agricoles qui y ont été successivement introduites avec succès :

- « 4/1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »
- « *Adaptation de l'Agriculture Africaine* » (Triple A) avec comme 3 priorités d'action : les sols, l'eau et les financements.

Conclusions du SESAME 4 (Meknès, Avril 2016) tirées par B Hervieu, Vice-président du CGAAER

- La 4^{ème} édition du SESAME témoigne d'une continuité féconde avec des résultats intéressants pour nos ministres et pour les agricultures de nos différents pays. Nos travaux vont contribuer utilement à la COP 22 et à ce que l'agriculture trouve sa place dans le débat et la décision relatifs au changement climatique.
- Le séminaire a montré combien la question de la sécurité alimentaire, de la production, des sols, s'inscrit et doit maintenant s'inscrire dans la question climatique et dans l'agenda des solutions, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation.
- Les nécessaires transformations que nous devons réussir impliquent des approches véritablement globales car

elles concernent aussi bien la gestion des ressources naturelles, les modes de production, ou encore la santé. Ceci amène à retrouver sous une forme complètement renouvelée la grande trilogie du développement et des politiques agricoles : les hommes, les produits et les espaces/territoires.

- Nous sommes dans un mouvement qui engage et doit engager à la fois la communauté scientifique, les acteurs de terrain et les politiques publiques. La France et le Maroc sont deux pays qui illustrent bien le nécessaire mouvement vers de nouvelles mobilisations d'ordre politique (*cf Plan Maroc Vert et Projet agroécologique*).
- Des progrès sont possibles et engagés aux différentes échelles, de la parcelle à la planète. C'est à la fois enthousiasmant et rassurant.
- La question fondamentale est celle de la montée d'échelle, de la mobilisation de tous les acteurs. Si on voit la pertinence du projet, on voit aussi la difficulté d'une adhésion large. Pour que cette adhésion large s'opère, il faut que tous les acteurs trouvent leur intérêt à agir. Je tiens à cet égard à rappeler l'expérience historique très rare que la France a connue dans les années 1960. Cette période a vu en effet une mobilisation conjointe de la Nation, des agriculteurs et de l'Etat pour réussir la modernisation de l'agriculture. Notre difficulté et notre défi aujourd'hui, c'est de réussir à faire cela à nouveau.

3. Après avoir traité de façon séparée des questions relatives aux agricultures pluviales et irriguées, de la dynamisation de l'agriculture familiale, puis du climat, il a paru souhaitable, dans la suite des conclusions du SESAME 4, de consacrer la 5^{ème} édition du SESAME au sujet de la *gouvernance territoriale*.

II. Justification du thème du SESAME 5

L'importance unique du secteur des terres et le défaut d'approches territoriales intégrées

4. Le 5^{ème} rapport du GIEC a souligné, pour la première fois, *l'importance unique du secteur des terres* (l'agriculture, la forêt, les sols, l'eau) conférée à la fois par ses rôles sur l'alimentation, sur l'emploi et sur les équilibres territoriaux, par sa vulnérabilité au changement climatique et par sa contribution décisive possible à la protection du climat.
5. La bonne préservation, activation et valorisation des ressources rurales (l'eau, les sols, les pâturages et les forêts, la biodiversité, l'agriculture et ses savoir-faire, les communautés rurales...) représentent, dans le nouveau contexte planétaire, une condition déterminante du développement durable dont les 27 grands objectifs (ODD) ont été adoptés en 2015 par les Nations Unies avec pour but d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous. L'ODD 2 a pour but d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir l'agriculture durable.
6. Les ressources du « secteur des terres » sont au cœur des problématiques pour l'avenir à court et à long terme car leur bonne activation intégrée détermine pour une large part l'équilibre écologique, le développement humain et économique (*cf SESAME 2*), l'équilibre social et territorial, la capacité de répondre à la demande alimentaire et la prévention des risques – tous ces facteurs étant particulièrement critiques en Méditerranée et en Afrique.
7. Ces ressources sont intrinsèquement interdépendantes et doivent être traitées globalement, au niveau de la recherche comme au niveau de l'action publique et privée. Ceci suppose des approches territorialisées et intégrées qui font encore trop défaut.

Un défaut d'approches territorialisées et intégrées

- a) Les différents experts et acteurs concernés par le climat, l'eau, la biodiversité, l'agriculture, les espaces urbains, l'énergie, le tourisme ou le commerce international, sont enclins à privilégier exclusivement leur domaine sans considérer suffisamment leurs interactions avec les autres. Les communautés dites de *l'environnement* - climat, biodiversité, eau - ont tendance, notamment en Europe, à prendre insuffisamment en compte les enjeux du développement économique et social et de la sécurité alimentaire, et même parfois à s'ignorer ou à se contredire entre elles. Par exemple, la Directive cadre sur l'eau de l'UE ne fait mention ni du changement climatique ni de la sécurité alimentaire alors qu'il n'y a pas d'agriculture possible sans eau et que le changement climatique met très directement en péril la production alimentaire et l'accès à l'alimentation. Inversement, l'Accord de Paris (COP 21) ne fait aucune mention de l'eau alors que l'eau est, avec l'agriculture, l'une des deux priorités en termes d'adaptation ressortant des Contributions nationales à la COP 21 (INDCs).

- b) Les approches de politiques agricoles restent dans l'ensemble *trop de type « techniciste »* et insuffisamment territorialisées. On a trop souvent voulu appliquer des modèles standardisés inadaptés aux exigences du développement durable, au lieu d'aider les acteurs à valoriser la diversité des potentialités territoriales, les nouvelles opportunités offertes par le marché (ex : demande en produits de terroirs) et la triple performance des systèmes.
- c) Les communautés rurales des pays du Sud vivent souvent de ressources agro-sylvo-pastorales qu'il conviendrait de gérer et de valoriser d'une façon intégrée. Cependant, les politiques et les responsabilités administratives relatives aux ressources sont éclatées entre de nombreux Départements ministériels : agriculture, élevage, forêt, intérieur, eau..., et la mobilisation des Ministères de l'agriculture se limite souvent au seul secteur amont (production primaire). La réalité socio-foncière des usages, la responsabilité des ruraux sur les ressources, condition de leur gestion durable, l'importance de la transformation des produits et la valeur des savoir-faire et la possibilité de développer une économie rurale diversifiée (tourisme...) ne sont pas assez reconnues.
- d) De nombreux systèmes productifs sont dégradés ou menacés. La vulnérabilité des agricultures africaines et méditerranéennes au changement climatique est double : écologique (sols et végétation dégradés) et socio-économique (pauvreté rurale, insuffisance de revenus). La mauvaise conservation des eaux et des sols au Sud réduit la fertilité, conduit à la désertification et à l'envasement rapide des retenues des barrages. Elle amplifie la pauvreté et les risques. De nombreuses nappes sont surexploitées en Méditerranée du Sud.
- e) La faible valorisation des ressources rurales et la non prise en compte des externalités renforcent les problèmes de littoralisation, de métropolisation et de pauvreté rurale. Les ressources en terres arables s'amenuisent continûment par mal urbanisation (étalement urbain) et par désertification ou déprise. L'infiltration de l'eau est réduite et les risques d'inondations, dans les zones habitées, et de feux, dans les espaces en déprise, sont accrus. Les paysages et la biodiversité peuvent se dégrader rapidement. La « désagricolisation » est d'une ampleur problématique en Méditerranée européenne.
- f) L'économie concentre les investissements sur les seules zones dites rentables en ignorant l'importance des externalités positives ou négatives générées sur l'environnement et les enjeux en termes d'emplois (directs, indirects et induits) et d'équilibre territorial et social. Les politiques publiques ne contribuent guère, jusqu'ici, à apprécier et à rémunérer, en corollaire du principe pollueur-payeur, *les services environnementaux et territoriaux rendus par l'agriculture* et la forêt.
- g) La faible décentralisation ou déconcentration et la juxtaposition de politiques publiques *en silos* (eau, agriculture, énergie, transports, environnement,...) ne facilitent pas l'affirmation de visions et d'actions intégrées à la bonne échelle territoriale.

Les ressources naturelles et rurales et leur activation

8. La bonne préservation, activation et valorisation des ressources naturelles et rurales est susceptible de redonner de la durabilité/résilience aux systèmes de production et d'accroître très significativement la production de biens et de services par l'agriculture, les agro-écosystèmes, la transformation agro-alimentaire et l'économie rurale ; au bénéfice de l'ensemble de la société.
9. Le territoire permet d'appréhender de manière pertinente le développement durable car il favorise l'intégration des différents enjeux et des différentes activités. Le développement territorial, compris comme *la capacité des acteurs situés sur un territoire à en maîtriser les évolutions à venir* (Deffontaines et al., 2001) est aujourd'hui largement promu.
10. Les ressources à activer et valoriser sont à la fois des ressources naturelles et biologiques (l'eau, les sols, la végétation, la biodiversité domestique et sauvage), des ressources culturelles et scientifiques (savoirs formels, savoir-faire locaux, paysages culturels) et des ressources humaines (communautés rurales, agriculteurs et agricultrices, mouvements citoyens...) et « idéelles » comme : *les connaissances et les savoir-faire partagés par les acteurs du territoire, les dynamiques de projets, le cadre institutionnel, etc.* (Gumuchian et Pecqueur, 2007).
11. L'activation des ressources et des capacités consiste à les engager dans une opération productive finalisée. Par exemple, *« une production laitière dans un territoire peut être activée par sa transformation, grâce à des capacités et à des savoir-faire de fabrication, en un fromage. L'actif ainsi obtenu peut alors à son tour devenir une ressource pour une nouvelle étape d'activation... Le territoire, face aux enjeux du développement durable, n'est pas seulement une échelle pertinente pour repenser l'action publique. Parce qu'il est construit historiquement et socialement relié, ou parfois parce que la simple proximité géographique devient aussi une proximité organisationnelle et institutionnelle, le territoire peut, sous*

certaines conditions, agir comme un catalyseur pour la transformation des filières et le développement économique. Il rapproche en effet, puis met en mouvement des atouts naturels et humains, matériels ou immatériels, donnant sens aux processus de développement » (Tonneau et al, CIRAD 2017).

12. L'Afrique de l'Ouest, et, plus encore, la Méditerranée, au Nord comme au Sud et à l'Est, se caractérisent par la diversité de leurs agroécosystèmes et de leurs ressources territoriales. On peut en simplifiant distinguer les terres favorables que sont les grands périmètres irrigués et les zones productives d'agriculture pluviale (pluies > 400 mm et sols de qualité) aux espaces plus difficiles que sont les montagnes, les plaines et plateaux semi-arides et les zones sahariennes et présahariennes. Ces zones à handicap permanent, en général très pauvres, peuvent être parfois fort peuplées (80% de la population agricole et rurale du Maroc s'y retrouve). Les ressources agraires y sont souvent plus pastorales ou agrosylvo-pastorales que seulement agricoles.
13. L'eau est une ressource dont l'importance stratégique dans les 3 sous-régions se voit renforcée par le défi climatique. La ressource en eau « bleue » (eau prélevable dans les cours d'eau ou les nappes) est très inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Les demandes en eau en Méditerranée du Sud (du Maroc à la Syrie), en Méditerranée du Nord (du Portugal à la Turquie) et en Afrique de l'Ouest représentent respectivement 105%, 13% et 3% des ressources conventionnelles potentielles. L'Europe du Sud et l'Afrique de l'Ouest pourront en mobiliser davantage pour adapter leur agriculture au changement climatique, assurer la sécurité alimentaire et maintenir ou créer davantage d'emplois. La Méditerranée du Sud, plus contrainte, développe des ressources non conventionnelles en même temps qu'elle s'attache à accroître l'efficacité. La bonne gestion des eaux « vertes » (l'eau de pluie des agroécosystèmes), des sols et des systèmes est tout autant cruciale. Des exemples de renouveau écologique et agricole remarquables ont été constatés y compris dans des territoires pauvres et très peuplés comme le sud Niger (grâce à l'agroforesterie par régénération naturelle assistée), le plateau central du Burkina (grâce aux techniques de type « zaï », « demi-lunes » et « cordons pierreux ») ou la région du Tigré en Ethiopie, où l'aménagement à grande échelle du terroir (sur 1 million ha) a permis à la région de restaurer les systèmes (reverdissement) et les nappes ; de redonner de la fertilité aux sols, et de développer l'irrigation, avec pour résultats de recouvrer son indépendance alimentaire et de réduire de 50% le taux de pauvreté depuis 2010 (cf SESAME 4).
14. La ressource la plus importante à « activer » pour la réussite du développement durable est certainement la ressource humaine et la capacité à s'organiser pour réussir un développement à la fois horizontal (territoire, activation intégrée des ressources) et vertical (filières, accès aux marchés). Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest se caractérisent par l'émergence d'une nouvelle génération de leaders professionnels et de collectifs agricoles dynamiques ainsi que par un début de structuration d'interprofessions. Des « agrégations » permettent dans certains pays de créer des synergies positives entre investisseurs étrangers ou nationaux et agriculteurs locaux.
15. La bonne activation des ressources humaines peut permettre aussi de valoriser sur les marchés les savoir-faire locaux à travers la production et la vente des produits typés à forte valeur ajoutée, tout en créant des synergies entre agriculture, tourisme et artisanat. Des pays comme l'Italie et la France montrent que cette valorisation peut être décisive de la réussite du développement rural durable dans les zones difficiles. Le Maroc est, au Sud, un pays qui s'engage dans cette nouvelle voie.
16. L'exemple de la stratégie mise en œuvre au sud Portugal pour augmenter la productivité des parcours et la production animale de façon durable par recours à une grande diversité de légumineuses méditerranéennes montre l'importance de la bonne valorisation de la biodiversité méditerranéenne et des savoirs scientifiques (cf SESAME 4). D'autres ressources rurales comme le bois pour l'énergie et les ressources servant l'artisanat et la construction sont aussi à mieux préserver, mobiliser et valoriser.

Les biens et les services

17. L'économie de la photosynthèse ($6 CO_2 + 6 H_2O + \text{lumière} \rightarrow C_6H_{12}O_6 + 6 O_2$), bien activée, a ceci d'unique de pouvoir assurer un captage accru du carbone en excès dans l'atmosphère et sa réorganisation, afin de :

- transformer une partie du CO₂ qui menace notre planète en élément de fertilité des sols, ce qui accroît la productivité et la résilience des systèmes,
- produire d'avantage de matière renouvelable par biosynthèse pour l'alimentation ainsi que pour les vêtements, la construction, la chimie verte, les transports et l'énergie, avec des effets de substitution (réduction des émissions de GES dans les autres secteurs) au service du climat,

ce qui nous rappelle l'importance stratégique de la *fonction chlorophyllienne de l'eau*.

18. L'agriculture et les agroécosystèmes peuvent et doivent produire bien d'autres services essentiels que la protection du climat par effet de stockage et de réorganisation du carbone. Ces services sont de diverse nature. Sont particulièrement importants :
 - La création d'*emplois directs, indirects et induits* et le maintien de l'équilibre territorial urbain/rural. La création d'emplois peut être fortement amplifiée par : i) l'accès à l'irrigation et le développement d'une agriculture durable sur le plan écologique et économique, ii) la transformation agro-alimentaire et bioéconomique et la bonne organisation de la chaîne de valeur (filière, interprofession). Il est en effet essentiel de dépasser le seul stade de la production primaire afin de créer dans l'espace rural davantage de richesse et d'emplois. La transformation est aussi une condition de la réduction des pertes alimentaires.
 - La contribution de l'agriculture à la production et à l'entretien des paysages culturels et de la biodiversité.
 - Sa capacité à pouvoir assurer la bonne infiltration de l'eau et la recharge des nappes et à prévenir et réduire l'étalement urbain et les risques de feux et d'inondations.
 - Le rôle de l'agriculture dans le maintien de la présence humaine dans des territoires.
 - Sa contribution à la promotion de systèmes alimentaires territorialisés.
19. L'économie de « terroir », en valorisant les produits typés et la synergie entre agriculture, alimentation, paysages de qualité, tourisme et artisanat, peut permettre la mise en place de « paniers de biens et services » créateurs de richesses et de durabilité économique, sociale et environnementale.
20. La production des biens et services répondant aux enjeux du développement durable dans le nouveau contexte de changement climatique impose une mise en œuvre réussie des initiatives 4/1000 (enrichissement des sols en carbone) et AAA. L'objectif pour l'Afrique est une adaptation permettant une croissance de la productivité des ressources de 4%/an. La bonne gestion et valorisation de l'eau et des sols est d'importance stratégique.

La gouvernance territoriale du développement durable

21. La bonne activation des ressources rurales et la réussite des initiatives Triple A et 4/1000 et, plus généralement, du développement durable, imposent de nouvelles approches de gouvernance territorialisée, à plusieurs niveaux d'échelle. La gouvernance doit être porteuse d'intégration et de durabilité (environnementale, économique et sociale). Le territoire peut être un territoire administratif, un territoire défini par l'appartenance identitaire ou un projet collectif ou encore un espace cohérent au regard de fonctionnalités naturelles, comme un bassin versant, ou à celui de la gestion locale en bien commun (bassin déversant).
22. Les *terroirs villageois*, les *groupes d'agriculteurs*, les *associations d'irrigants et pastorales*, les *communes* ou *communautés de communes*, sont ou devraient être les premiers acteurs de la gestion intégrée des ressources en « biens communs ». Les *chambres d'agriculture ou d'autres dispositifs d'action et de représentation collectives* peuvent porter une vision territorialisée du développement agricole et aider à définir et mettre en œuvre localement des solutions d'intérêt général.
23. Les *métropoles* et les grandes villes, principales bénéficiaires de la mondialisation, sont encore peu nombreuses à s'occuper de la question agricole au-delà de la seule agriculture urbaine. Elles sont pourtant dépendantes des campagnes pour leur alimentation et pour certains services produits par l'agriculture comme l'équilibre urbain-rural, le contrôle des dynamiques foncières à leurs marges, le recyclage des boues d'épuration, le maintien de paysages et d'une nature agricole recherchés par les urbains ou la

prévention de certains risques. Certaines commencent sérieusement à s'en préoccuper et à agir, éveillant ainsi les urbains à l'importance de l'agriculture en tant que secteur structurant de la durabilité.

24. Les *régions* ont un rôle fondamental à jouer : leurs spécificités territoriales, leurs responsabilités en termes de planification, d'aménagement du territoire, de développement économique et de formation et leur capacité à décloisonner les sujets le leur imposent. Les régions apparaissent ainsi comme le bon niveau pour l'émergence de visions et planifications territorialisées de la gestion des ressources naturelles et du développement agricole et rural durable qui soient mobilisatrice des acteurs régionaux et locaux.
25. Les planifications aux niveaux des *bassins versants* et des *massifs* vont devoir aussi innover et mieux servir les objectifs du développement durable, en cohérence avec les priorités régionales et les engagements mondiaux (COP 21, ODD).

Le rôle essentiel des Etats et de la communauté internationale

26. Le cadre national est essentiel pour impulser les nécessaires transitions et permettre aux acteurs locaux et régionaux de se mobiliser pour gérer de façon intégrée les ressources rurales et investir. L'émergence d'une nouvelle génération de politiques agricoles doit s'accompagner d'un bon « policy mix » (cohérence des stratégies). Malgré des avancées en cours dans certains pays, des progrès importants sont encore à réaliser, par exemple pour une meilleure cohérence des politiques de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie, au service du développement durable dans le nouveau contexte climatique.
27. La mise en place d'une transition à grande échelle suppose aussi une mobilisation accrue de la communauté internationale et scientifique. Les initiatives *4 pour 1000* et *Triple A* doivent pouvoir être mises en œuvre avec efficacité sur le terrain. La COP 23 (Bonn, Novembre 2017) a prévu la tenue d'une table de haut niveau sur l'ODD 2 qui traitera notamment du sujet de la gestion de l'eau et du carbone des sols. Le G20 pourrait être une arène utile pour une mobilisation renforcée. L'Allemagne qui le préside actuellement plaide pour des investissements privés et publics accrus en Afrique. Le SESAME a souligné l'importance cruciale de la mise en place de politiques de crédits adaptés aux besoins spécifiques de l'agriculture (cf SESAME 2 : stratégie du Crédit agricole du Maroc)

Le changement climatique et la nécessité de l'anticipation

28. Le changement climatique vient aujourd'hui amplifier les risques d'impasses et la nécessité de réponses innovantes et territorialisées.
29. L'Europe s'aridifie dans sa partie méridionale et se « méditerranéise » dans sa partie intermédiaire avec des impacts négatifs sur les rendements, sur la qualité des produits et sur les revenus agricoles. Le sud méditerranéen et l'Afrique de l'Ouest sont victimes d'une forte baisse de l'hydraulicité et de phénomènes d'aridification. Au Nord comme au Sud, le régime des pluies devient de plus en plus erratique alors que les besoins en eau partout s'accroissent. Il pleut trop ou pas assez et pas là où on le souhaiterait. Des sécheresses, d'ampleurs et de durées jusqu'ici inconnues, des risques accrus d'inondations et de feux sont observés et annoncés.
30. Nombre d'exploitations, de filières, de territoires et de systèmes alimentaires sont ainsi menacés. La question du comment mieux activer et valoriser les ressources pour sécuriser les productions se posera par conséquent dans la plupart des territoires, du Nord comme du Sud.
31. La société dans son ensemble n'a pas encore pris la mesure de l'impact du dérèglement climatique ainsi que des changements nécessaires de politiques publiques.

III. Objectifs du séminaire

32. L'objectif premier du séminaire est d'interroger le *comment réussir à préserver, activer et gérer de façon intégrée les ressources naturelles et rurales pour produire dans les territoires les biens et services à même d'assurer un développement durable dans le nouveau contexte climatique.*

33. Les 3 sous-objectifs qui en découlent sont les suivants :

- *Souligner la nouvelle importance multifonctionnelle de l'agriculture et des territoires face à la nécessité de l'anticipation et du changement sociétal,*
- *Mettre en évidence les nouveaux cadres institutionnels à tous les niveaux (du local à l'international) et les nouveaux modes d'action, en incluant tous les partenaires publics et privé, et en tenant compte de la dimension territoriale,*
- *Donner une impulsion visant à renforcer l'action et la mise en œuvre des initiatives Triple A et 4/1000 dans le cadre d'une approche territoriale intégrée et nourrir les débats sur la mise en œuvre de l'ODD 2, l'eau, les sols et l'action climatique, lors de la COP 23.*

IV. Justification du choix de Montpellier et de la région Occitanie

34. L'arc méditerranéen français a été confronté ces dernières années à des problèmes d'aridification, de sécheresses et d'inondations d'une ampleur jusqu'ici inconnue. Les agriculteurs et les collectivités sont à la recherche de solutions d'adaptation et d'anticipation. Les grandes collectivités (régions, métropoles) développent de nouveaux discours sur l'importance multifonctionnelle et stratégique de l'agriculture. Les sociétés d'aménagement régional (Canal de Provence, Bas Rhône Languedoc, Coteaux de Gascogne) sont mobilisées. Les irrigants français de la façade méditerranéenne se sont fédérés dans une union interrégionale. Des innovations intéressantes dans la gestion de l'eau brute, dans l'agroécologie (ex : agroforesterie), dans le pilotage de l'irrigation (qui devient un pilotage « agro-écologique ») et dans la réutilisation des eaux usées traitées sont à l'œuvre. Les visites de terrain permettront aux invités étrangers du SESAME d'en prendre connaissance.

35. Montpellier rassemble une communauté scientifique de 1^{er} rang dans le domaine des sciences du vivant. La ville est devenue le siège du CGIAR. Agropolis International, qui avait déjà organisé la 1^{ère} édition du SESAME en 2013, se fait un plaisir d'en accueillir la 5^{ème} édition. Elle invite les participants à assister le 13 octobre à la présentation du nouveau partenariat international de recherche PRIMA lancé cette année dans le cadre du Programme-Cadre Horizon 2020 de la Commission européenne.

Le partenariat international de recherche PRIMA

The Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA) is an Initiative launched by 18 Euro-Mediterranean Countries among which 11 EU States (Cyprus, Croatia, France, Germany, Greece, Italy, Luxembourg, Malta, Portugal, Slovenia and Spain) and 7 non-EU countries (Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Morocco, Turkey and Tunisia) to participate in a EU joint research and innovation programme.

Within the legal framework of art. 185 of Treaty on the Functioning of the European Union (TFUE) this ambitious Initiative is set up to build research and innovation capacities and to develop knowledge and common innovative solutions for water management and agro-food systems in both shores of the Mediterranean region, inspired by principles of co-ownership, mutual interest and shared benefits across the Mediterranean Sea basin. Under this overarching frame, three thematic areas are identified:

- *Integrated and sustainable management of water for arid and semi-arid Mediterranean areas*
- *Sustainable farming systems under Mediterranean environmental constraints*
- *Sustainable Mediterranean agro-food value chain for regional and local development*

Contact : M Guillaume BENOIT, ingénieur général, membre du CGAAER et du panel international d'experts du CGDA, rapporteur général des séminaires SESAME : guillaume.benoit@agriculture.gouv.fr